

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/06/2021

Dossier complet le :

09/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-11216

1. Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SUPERMARCHÉ LIDL SUR LA COMMUNE D'AMBAZAC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LEHUGER Fabien - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 1 6 9 8 8

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 133 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un supermarché LIDL (surface de plancher de 2143 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (133 places) ainsi que d'espaces verts (15373 m²). Le projet sera implanté sur un site de l'ordre de 22798 m², localisé rue Jean Gagnant à Ambazac (87).

L'accès au supermarché s'effectuera via la rue Jean Gagnant.

Le terrain est actuellement occupé par :

- parcelles AE 457b, 460, 461, 463 et 465 (16547 m²), un magasin de vente de matériaux et ses vastes espaces de stockages en extérieur (sable, PVC, briques, etc.),
- parcelles AE 462, 464 et 466 (1058 m²), une maison d'habitation avec jardin,
- parcelle AE 457a (5193 m²), un talus et de vastes espaces enherbés et arborés.

Le projet de construction du magasin LIDL sera réalisé après démolition des bâtiments et hangars existants. Le projet prévoit l'aménagement d'un parking de 133 places en pavés drainants (dont places pour véhicules électriques) et des espaces verts largement plantés (environ 15373 m²).

Par ailleurs, la parcelle AE 457a a été définie comme une zone OAP (Orientation d'Aménagement de Programmation) définie dans le cadre du PLU d'Ambazac; celle-ci sera conservée en l'état (prairie enherbée d'env. 5193 m²) dans le cadre du projet (cf. Annexe 4).

4.2 Objectifs du projet

La construction du nouveau magasin LIDL sur le terrain d'étude intervient dans le cadre du transfert de l'enseigne situé 44 avenue de la libération à 900 mètres au nord, dont le site ne permet les conditions d'amélioration souhaitée.

L'acquisition de ces nouvelles parcelles, déjà largement artificialisées, permettra la construction d'un nouveau concept de magasin conforme aux exigences de l'enseigne et aux normes techniques et commerciales actuelles.

Le projet de construction vise à améliorer le confort d'achat des clients de ce commerce alimentaire de proximité en conservant la même implantation sur la commune d'Ambazac.

La création d'un nouveau concept de supermarché à haute qualité environnementale et paysagère permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, gamme de produits issus à 75% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration architecturale et paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, bornes pour véhicules électriques, ...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est prévue pour le second trimestre 2023.

Les travaux seront organisés en 3 étapes pour une durée estimée entre 30 à 35 semaines, à partir de septembre 2022 :

1 : démolition des bâtiments et infrastructures existants actuellement présents sur le site. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en oeuvre (10 à 15 semaines) ;

2 : construction du nouveau supermarché (20 semaines) ;

3 : aménagement du parking et des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le supermarché sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h00.

La fréquentation attendue sera de 640 clients/jour.

Le supermarché sera équipé d'environ 1442 m² de panneaux photovoltaïques pour son alimentation (1109 m² en toiture et 333 m² sur une ombrière recouvrant environ 24 places de parking) .

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable). En l'absence de réseau d'eaux usées à proximité, un système d'assainissement autonome sera implanté sur le site.

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans une structure réservoir enterrée au droit de la parcelle, puis rejetées à débit régulé vers le réseau communal existant au niveau de la rue Jean Gagnant. Les eaux de la rampe poids-lourds seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre la structure réservoir.

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers, et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatriée à la base logistique pour tri et revalorisation.

Les places de stationnement du parking seront plantées pour offrir de l'ombrage (une ombrière sera également rajoutée sur une partie du parking et couvrira environ 24 places de parking) et seront réalisées en pavés drainants. Seule la voirie sera réalisée en enrobé anthracite.

Concernant les espaces verts, la prairie sera conservée en l'état et ne fera l'objet d'aucun aménagement (env. 5193 m²). Le projet prévoit également l'aménagement d'espaces verts d'une superficie d'environ 10180 m² (soit au total environ 67 % du site).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a également été déposé auprès du service police de l'eau de la DDT de la Haute-Vienne. Il comprend une notice d'incidence NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	22798 m ² incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	2143,36 m ²
Surface de voiries en enrobé	3272,92 m ²
Surface de stationnement non imperméabilisé (type pavés drainants et pavés écovégétal)	1793,86 m ²
Aire de stationnement	133 places
Surfaces d'espaces verts	15373,66 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Jean Gagnant
87240 AMBAZAC

parcelles n°457a, 457b, 460, 461, 462, 463, 464, 465 et 466 de la section AE

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 ° 23 ' 39 " E Lat. 45 ° 56 ' 50 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le département de la Haute-Vienne (3ème échéance européenne approuvé par arrêté préfectoral du 26 février 2019).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS, BASOL, ni dans le périmètre d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). Un diagnostic initial de la qualité des sols conformément à la réglementation a été réalisé au droit du site et a montré l'absence de contamination des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations communiquées par l'ARS Nouvelle Aquitaine (délégation départementale de la Haute-Vienne), le site n'est pas localisé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. En revanche, il est compris dans la zone de vigilance de la prise d'eau du Pas de la Mule dans la Vienne de la commune de Panazol (arrêté du 20/07/2006) située à plus de 10 km au sud-ouest du terrain d'étude. La zone de vigilance correspond au bassin versant topographique des prises d'eau limitée à une distance de 15 km à l'amont hydrologique de la prise d'eau (cf. Annexe 7).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 (directive habitat) le plus proche est situé, pour partie, à environ 75 m à l'est : Mine de Chabanne et souterrains des Monts d'Ambazac. (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du supermarché sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du site actuel, le projet sera générateur de matériaux à évacuer. Ces matériaux seront évacués dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement générateur de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement occupé par un magasin de vente de matériaux, une maison abandonnée ainsi qu'une prairie enherbée. Il est déjà largement artificialisé et imperméabilisé. La prairie au nord du site ne fera l'objet d'aucune construction. Compte tenu du contexte écologique (territoire favorable aux chiroptères dans l'environnement du site), il est notamment prévu : - le maintien et la valorisation de la haie présente sur le site pouvant constituer un axe de déplacement potentiel pour la faune ; - la mise en place d'espaces verts de types prairial avec fauchage différencié pouvant constituer des territoires de chasse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude est localisé à environ 75 m à l'ouest du site NATURA 2000 le plus proche : Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac (FR7401141). Il ne présente pas de caractéristique similaire à ce site NATURA 2000. Compte tenu de sa situation et de son artificialisation, le site ne renferme pas d'habitats caractéristiques de cette zone NATURA 2000. De plus, le site d'étude ne dispose pas d'habitats spécifiquement utilisés pour l'hibernation ou la mise bas des chauves souris. Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou déranger des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation.(cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, ni dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet s'inscrit sur des parcelles déjà aménagées (magasin de matériaux et ses vastes zones de stockage, et maison abandonnée) ainsi que sur une prairie enherbée d'environ 5193 m ² . La prairie sera conservée en l'état et ne fera l'objet d'aucun aménagement. Outre la prairie conservée, le projet prévoit également l'aménagement d'espaces verts d'une superficie d'environ 10180 m ² (soit au total environ 67 % du site). Il permettra de diviser par environ 2,5 les surfaces imperméabilisées du terrain : de 15215 m ² actuellement à 5970 m ² env. dans le cadre du futur projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Ambazac ne possède aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt: objectif 0 déchet).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. En phase d'exploitation, le trafic généré par le supermarché ne devrait pas être significatif compte tenu de l'axe que représente l'avenue François Mitterand (D914), du trafic routier lié à la carrière d'Ambazac en exploitation au sud du site, et de l'activité déjà exercée sur le site d'étude (magasin de vente de matériaux).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera a priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et au regard du fond acoustique déjà existant (route départementale D914).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeur hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture.</p> <p>Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place) et au trafic routier du personnel et de la clientèle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides.</p> <p>En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé dans une structure réservoir sous chaussée implantée au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé vers le réseau public rue Jean Gagnant. Les eaux de la rampe PL transiteront dans un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre la structure réservoir.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents.</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront traités sur la parcelle par un système d'assainissement autonome, en l'absence de réseau d'eaux usées à proximité du terrain.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filiales de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclée et revalorisée par la société (et des prestataires spécialisés).</p> <p>Aucune collecte d'ordure ménagère ne sera nécessaire sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines et l'occupation des sols car le site est déjà aménagé (magasin de vente de matériaux et maison d'habitation). La prairie enherbée (parcelle AE457) ne sera pas aménagée et restera en l'état. Ce projet est conforme aux orientations du PLU de la commune d'Ambazac.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet sur un terrain déjà aménagé actuellement occupé par un magasin de vente de matériaux de construction et une maison d'habitation abandonnée. La prairie enherbée contenue dans l'emprise du projet ne fera pas l'objet d'aménagement et sera conservée en l'état. De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers faisant même diviser par 2,5 les surfaces imperméabilisées (15215 m² actuellement contre 5970 m² env. dans le cadre du futur projet). Les corridors écologiques identifiés seront valorisés et restaurés (conservation de la haie) et des espaces verts de type prairial avec fauchage différencié seront aménagés (env. 10180 m²) afin d'offrir des milieux annexes pour les périodes de transition des chiroptères (dont aucun habitat spécifique utilisé pour l'hibernation ou la mise bas n'a été identifié au droit du site).

Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé vers le réseau existant. Les eaux de la rampe poids-lourds seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre la structure réservoir. La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, un système de gestion technique du bâtiment, panneaux photovoltaïques). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site et notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implantera sur un terrain déjà aménagé notamment par un magasin de vente de matériaux inertes limitant ainsi les enjeux environnementaux. La prairie enherbée au nord du projet sera conservée en l'état (aucun aménagement).

Le projet est localisé en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection réglementaire. En revanche, le terrain du projet peut offrir des milieux annexes pour les périodes de transition des chiroptères (dont aucun habitat spécifique utilisé pour l'hibernation ou la mise bas n'a été identifié au droit du site) : des espaces verts prairiaux seront aménagés et la haie conservée. Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impacts plus importants que ceux générés actuellement. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

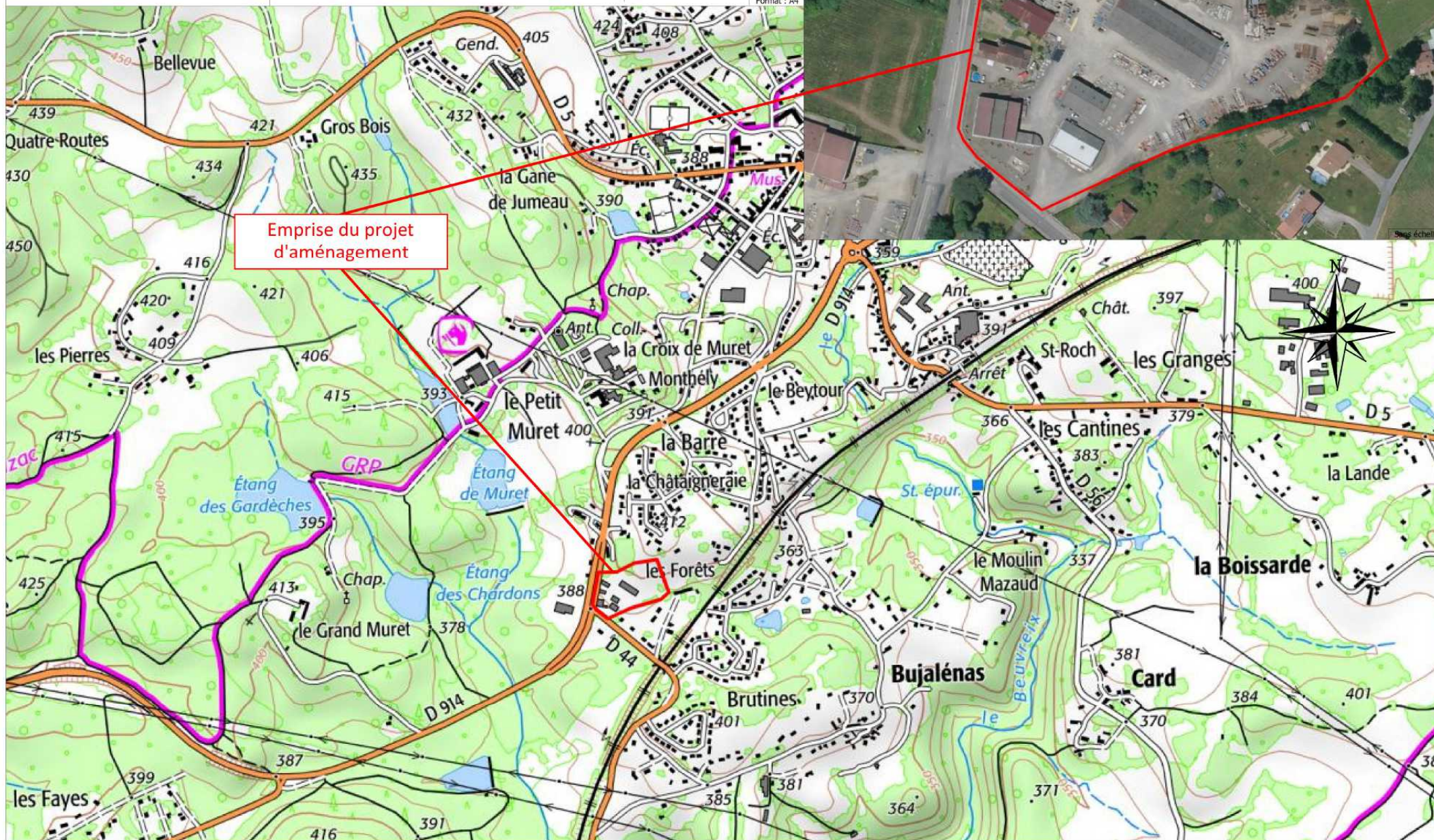
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature





La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan de l'annexe 5.

Les photographies sont datées de mars 2021.

